



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 30 mai 2013 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Germain Schaffner, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.
14 personnes excusées:
Mmes et MM. José Birbaum, Christine Bolatdemirci, David Cananiello, Giampiero Corrado, Jorge Ibarrola, Chantal Junod Napoletano, Charles Koller, Stéphane Masson, Michel Miéville, Franco Napoletano, Alberto Perez, Jean Rochat, Nicole Roggo, José San Vicente,
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le Syndic nous prie de bien vouloir excuser **M. le Municipal Christian Maeder**, en course de fin d'études avec une classe d'Écublens.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 28 février 2013.
3. Assermentations.
4. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion.
6. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'informatique.
7. **Préavis No 2/2013.** Route cantonale RC 1a – Etape 2 – Requalification du tronçon avenue Forel-Giratoire de Dorigny – Demande de crédit.

Séance de la Commission ad hoc, le lundi 6 mai 2013 à 18h30 aux Esserts, salle des conférences.

Commission des finances selon agenda COFI.

- .
8. **Préavis No 3/2013.** Adoption du plan partiel d'affectation « Les Fontanettes »
Séance de la commission ad hoc, lundi 13 mai 2013 à 18h30, aux Esserts, salle des conférences.

 9. **Préavis No 4/2013.** Plan fixant la limite des constructions, chemin de Chantemerle.
Séance de la commission ad hoc, le lundi 13 mai 2013, à 19h30 aux Esserts, salle des conférences.

 10. **Préavis No 5/2013.** Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics.
Séance de la commission ad hoc, le mardi 14 mai 2013 à 20h, au Motty salle des conférences.

 11. **Préavis No 6/2013.** Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2013

Commission des finances selon agenda COFI.

 12. **Divers**

 13. **Communications municipales**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes:

Au chapitre des représentations :

Samedi 2 mars l'Association Destiny, qui soutient la lutte contre le cancer et vient en aide aux enfants malades, m'a invité à la fête des «12 heures du fromage », sixième édition du nom. Comme lors des précédentes années, cette fête a rencontré un vif et plein succès.

Le 13 mars, j'étais invité à l'Assemblée générale de l'ADIRHE, l'« Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles », au cours de laquelle M. Francis-Luc Perret, vice-président de l'EPFL, a présenté divers projets de construction sur le site de l'EPFL. Il a aussi rassuré les participants quant à leurs inquiétudes envers les nuisances potentielles occasionnées par ces constructions.

Le 18 mars l'Association « Le Dé blanc », qui gère la ludothèque m'a invité à son Assemblée générale. J'ai pu constater la vitalité de cette association et exprimer quelques mots de félicitations et d'encouragement au nom du Conseil communal.

Le 20 mars j'ai assisté à la cérémonie d'assermentation de l'Association « Sécurité dans l'Ouest », une cérémonie impressionnante par sa solennité.

Le 22 mars j'étais invité à la soirée annuelle de l' « Echo des campagnes » au cours de laquelle j'ai eu l'occasion d'apporter le message du Conseil communal.

Le 17 avril la FEDEVACO, « Fédération vaudoise de coopération » m'a invité à son Assemblée générale. Je peux relever le dynamisme de la fédération et souligner l'engagement bénévole de nombreuses associations de coopération au développement.

Le 23 avril j'étais invité à l'Assemblée générale de l' « Association des parents d'élèves d'Ecublens ». J'ai félicité l'Association et, en particulier le Comité, pour le travail accompli et pour sa capacité à relever les défis actuels.

Le même soir, j'ai participé à l'Assemblée générale de l'Union des sociétés locales qui a marqué la passation de présidence.

Le 24 mai, par un temps très maussade, avait lieu l'inauguration du marché d'Ecublens. J'y ai prononcé un discours au nom du Conseil communal en félicitant les services de la commune d'avoir concrétisé une très bonne idée initiée par le dépôt d'une interpellation au Conseil.

Samedi 25 mai était le jour de la sortie annuelle du Conseil communal dans le canton du Jura. Après avoir visité le superbe Musée jurassien d'art et d'histoire et fait un rapide tour de la vieille ville de Delémont, nous avons été très bien reçus par le Vice-président du Conseil de ville de Delémont dans une magnifique salle de l'hôtel de ville où nous avons pris l'apéritif. Suite à un délicieux et copieux repas pris près de Delémont, nous sommes partis à Porrentruy visiter le remarquable Jardin botanique du Lycée cantonal et une partie de la vieille ville qui compte de nombreux bâtiments historiques dignes d'intérêt. Une courte halte à St-Ursanne avec apéritif à la clé et visite libre de la Collégiale et du cloître ont ponctué une journée qui a bénéficié d'une météo plus clémente que prévu et qui fut, pour moi en tout cas, mémorable.

Il semble que la plupart des participants ont été très satisfaits de cette visite et beaucoup ont exprimé l'envie de revenir dans cette région qu'ils ont découverte.

Au chapitre des votations :

Résultats des votations fédérales du 3 mars 2013

Objet no 1 : Politique familiale

Electeurs inscrits	5'204
Taux de participation	42.41%
Bulletins rentrés	2'207
Blancs	26
Nuls	0
Valables	2'181

Oui	1'587
Non	594

Objet no 2 : Rémunérations abusives

Electeurs inscrits	5'204
Taux de participation	42.41%
Bulletins rentrés	2'207

Blancs	28
Nuls	0
Valables	2'179

Oui	1'546
Non	633

Objet no 3 : Aménagement du territoire

Electeurs inscrits	5'204
Taux de participation	42.41%
Bulletins rentrés	2'207
Blancs	65
Nuls	0
Valables	2'142

Oui	1'287
Non	855

Pour terminer ces communications, je vous prie encore de ne pas oublier, en sortant à la fin de la séance, de prendre l'enveloppe à votre nom contenant les documents de la séance du Conseil du 27 juin 2013 qui vous sera délivré par notre huissier. Le rapport de la Commission de gestion ne figure pas dans cette enveloppe. Il vous sera envoyé par la poste dès sa parution.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2013.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée. Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

Depuis le dernier Conseil du 28 février, deux Conseillers ont démissionné. Il s'agit de MM. Louis Ballerstedt et Eric Poget. **M. le Président** nous lit les lettres de démission. Elles figurent en annexes 1 et 2 du présent PV.

Ce soir, 2 nouveaux Conseillers, présentés par le Groupe PLR+ID, seront assermentés. Il s'agit de MM. Jean Cavalli et Florian Ray Junius.

Après la lecture du Serment par **M. le Président et la promesse faite par MM. Jean Cavalli et Florian Ray Junius**, nos deux nouveaux Conseillers rejoignent les rangs du Conseil sous les applaudissements.

L'effectif passe à **61 Conseillers présents.**

POINT 4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE NATURALISATION.

En remplacement de M. Eric Poget, M. Pascal Favre propose la candidature de **M. Jean Rochat**. Il n'y a pas d'autre proposition et **M. Jean Rochat est élu par acclamation.**

POINT 5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION.

En remplacement de M. Louis Ballerstedt, M. Pascal Favre propose la candidature de **M. Florian Ray Iunius**. Il n'y a pas d'autre proposition et **M. Florian Ray Iunius est élu par acclamation.**

POINT 6. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'INFORMATIQUE.

En remplacement de M. Eric Poget, M. Pascal Favre propose la candidature de **M. Jean-Jacques Hefti**. Il n'y a pas d'autre proposition et **M. Jean-Jacques Hefti est élu par acclamation.**

POINT 7. Préavis No 2/2013. Route cantonale RC 1a – Etape 2 – Requalification du tronçon avenue Forel-Giratoire de Dorigny – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Alain Blanchoud**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy Blanchoud**.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné. Ils sont en ligne sur le site ecublens.ch).

M. Le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Christophe Cartier revient à la page 3/5 du préavis concernant la suppression des arbres existants au sud de la RC1 et en amont des infrastructures sportives. Est-ce qu'il y aura compensation de ces arbres ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que sur l'ensemble du projet il y a plusieurs plantations d'arbres prévues et ces plantations compensent largement ce qui est prévu d'être abattu. Il y en a déjà quelques-uns qui sont plantés dans la 1^{ère} étape et il y en aura dans la 2^{ème} étape et ensuite dans la 3^{ème}.

M. Christophe Cartier reprend à la page 4/5 les coûts des travaux à charge de notre commune. Il souhaite déposer un amendement qui figure en annexe 3 du présent PV.

Il dépose cet amendement car il ne comprend pas que dans un devis général on calcule déjà environ 20% de divers et imprévus et qu'on en rajoute encore 10% dans le préavis.

M. le Président, en présence d'un amendement demande si 5 personnes soutiennent cet amendement.

C'est le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Pierre Kaelin, Syndic comprend tout à fait M. Cartier dans sa réflexion. Il est clair que ce projet est basé sur des estimations et on dit toujours que c'est à + ou - 20%, c'est rare qu'on en arrive à -20 lorsque ce sont des projets de l'Etat. Le Service a souhaité également par précaution avoir encore cette marge de 10% sur le montant qui incombe à la Commune d'Ecublens mais dans l'espoir de ne jamais l'utiliser. Il rappelle que s'il devait y avoir un dépassement par rapport à la convention, ils seraient obligés de revenir devant le Conseil communal pour peut-être demander un crédit complémentaire d'une dizaine de milliers de francs, ceci est donc une sécurité supplémentaire que le Service demande au Conseil communal, mais il tient à préciser encore une fois que ce n'est pas dans le but de le dépenser et il nous propose de refuser cet amendement.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement. Elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit l'amendement de M. Cartier.

Au vote, l'amendement de **M. Cartier est refusé** par 35 non. Il y a 11 oui et 11 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur le préavis.

M. Nicolas Morel souhaite intervenir et son intervention est relatée ci-dessous dans son intégralité.

Le rapport de la commission est très bref, et même trop bref, puisqu'il passe sous silence un certain nombre de points qui ont été discutés lors de la séance de commission.

Tout d'abord, j'aimerais mentionner le fait que le rapporteur s'était engagé, lors de la séance, à envoyer le brouillon du rapport pour remarques et demandes de correction aux autres commissaires. Cela n'a pas été fait, j'ai uniquement reçu, le 16 mai, le rapport déjà transmis au secrétaire communal. Il n'est pas acceptable que les engagements pris ne soient pas respectés. Le blâme est-il à adresser au rapporteur, M. Blanchoud, ou au président, M. Mossi ? Je ne me prononce pas sur ce sujet et vous laisse choisir, selon celui d'entre vous qui se sentira le plus concerné...

Venons-en ensuite au sujet proprement dit du préavis. Puisque le rapport est incomplet, je me vois donc contraint d'amener la problématique en séance plénière. J'ai demandé, lors de la réunion de la commission, si les voies réservées à la mobilité douce (piétons et vélos) seraient éclairées durant la nuit. La réponse qui m'a été donnée est qu'un tel éclairage n'est pas prévu, à l'image de ce qui a été réalisé pour le tronçon de la phase 1 (entre l'avenue du Tir-Fédéral et l'avenue Forel). Vérification faite, effectivement les pistes de mobilité douce ne sont pas éclairées durant la nuit sur ce tronçon.

Il me semble que cette conception, qui a été apparemment élaborée par le service des routes de l'état de Vaud, n'est pas satisfaisante. En effet, on ne peut pas demander aux piétons de se munir d'un éclairage pour emprunter les cheminements qui leur sont réservés. Quant aux cyclistes, leurs feux sont bien utiles comme feux de position afin d'être vus à temps par les autres usagers de la route, mais ne permettent pas d'éclairer la route de manière suffisante pour qu'ils soient à l'abri d'un obstacle imprévu.

Si on ajoute encore les deux problèmes que l'on peut relever quant à l'aménagement du tronçon de la phase 1, on peut se poser des questions sur la façon dont la conception a été menée par le service des routes de l'état de Vaud:

1. l'éclairage de la partie centrale des giratoires (au moyen de LEDs ponctuelles) est extrêmement dangereux pour les cyclistes car les LED du giratoire se confondent très facilement avec les feux des vélos;
2. la piste séparée de bus en sortie des giratoires est peu utile, alors qu'une telle piste est surtout utile en entrée puisqu'elle permet au bus de passer devant le reste du trafic lorsque l'entrée du giratoire est embouteillée.

Je ne suis donc pas certain que la commune d'Ecublens doive accorder une grande confiance au service des routes de l'état de Vaud, et je suggère que la Municipalité examine dorénavant les concepts que ce service propose avec la plus grande circonspection.

Par ailleurs, je vous engage tout de même à adopter ce préavis, car cette requalification est la bienvenue, et la conception ne demande à être amendée que sur des points de détail.

J'ai tout de même une question supplémentaire relative au rapport de la commission des finances: le préavis a été adopté par les commissaires, mais par 4 oui et 3 abstentions. Le rapport de la commission des finances ne donne aucune raison pour ce nombre relativement important d'abstentions. Le représentant des Verts dans la commission des finances étant absent et injoignable, j'aimerais avoir une explication de ces abstentions (je ne demande en aucun cas la liste nominale des votes !).

Mme Christiane Roy Blanchoud répond que cela relève du secret du vote. Si M. Morel souhaite en savoir plus, il faut qu'il s'adresse directement aux personnes qui se sont abstenues et dont elle ne peut même pas nous donner les noms.

M. Georges Chevallaz souhaite poser 2 questions.

Dans le rapport de la Commission ad hoc il est dit que la Commune a prévu de sous-traiter l'entretien et le déneigement des parties à sa charge (piste cyclable et trottoir et il se demande s'il n'y a pas de partie herbeuse) et si elle sous-traite cet entretien, il imagine qu'on va devoir le payer. Par contre dans le rapport de la COFI on dit qu'il n'y a pas d'autres charges de fonctionnement.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'à ce stade des négociations, toutes les parties « vertes » sont à la charge de l'Etat pour l'instant. En ce qui concerne les parties piste cyclable et piétons

que nous devons entretenir et déneiger durant l'hiver, l'Etat ne prend pas en charge ce type d'entretien. La Commune a le souhait de sous-traiter cela au Canton puisque le Canton sera déjà sur la route de la RC1 avec leur déneigeuse et leur saleuse, il pourrait ainsi aussi faire les zones cyclables.

M. Chevallaz demande ce qu'il en est du chemin bucolique ?

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que théoriquement l'entretien nous incomberait. Toutefois, pour l'instant les Hautes Ecoles, vu qu'elles font l'entretien de toutes ces zones, devraient le faire. Cela relève des rapports de bon voisinage avec les Hautes Ecoles.

M. Georges Chevallaz reprend le texte de la Commission ad hoc qui dit que la parcelle dans la « grande fenêtre lacustre de Dorigny » devant les bâtiments universitaires est partiellement constructible. Il pense qu'on va faire une belle route à cet endroit et est-ce qu'il est prévu d'avoir un embranchement par la suite ou au contraire on nous garantit qu'il n'y a pas d'embranchement ou alors il n'y a encore aucune réflexion à ce sujet qui est faite.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'aujourd'hui il n'y a aucun projet, il y a différentes études qui se font pour la réalisation de différents bâtiments. A ce jour il n'y a rien de concret. Il pourrait y avoir une extension de bâtiments qui serait du côté de « l'arbre de Napoléon » pour ceux qui connaissent, donc ce serait sur cette zone là.

M. Georges Chevallaz trouverait dommage qu'à frs. 12'730.- le mètre on n'ait pas prévu s'il fallait encore faire une sortie d'ici 3 à 4 ans.

M. Pierre Kaelin, Syndic rassure M. Chevallaz en lui indiquant que les entrées dans les Hautes Ecoles, que ce soit du côté de l'EPFL et de l'Université c'est ce qu'il y a d'existant aujourd'hui et qu'il n'y a rien de prévu dans le futur et ce qui existe est suffisant. En tous les cas, dans les discussions il n'y a aucune volonté et s'il devait y avoir des extensions, aujourd'hui il y a suffisamment de routes internes dans le cadre du PAC 229 pour distribuer toutes les zones.

M. Michele Mossi souhaite répondre à M. Morel. Effectivement, il a été promis de distribuer le rapport à la Commission. Il nous lit le mail envoyé à M. Blanchoud, rapporteur de la Commission. « Merci pour ta rédaction, je te laisse accepter mes corrections et adresser le rapport aux autres membres de la Commission pour commentaires sous 24 heures comme convenu. M. Blanchoud a probablement oublié de le faire mais il est certain que ce n'était pas délibéré. D'autre part, le commentaire de M. Morel concernant les pistes cyclables a effectivement été discuté en Commission et le 2^{ème} élément qui concerne plutôt le giratoire, M. Mossi avait dit en Commission qu'il estimait que ce n'était pas un élément à intégrer dans le rapport, le giratoire étant déjà construit et le tronçon en question ne présente aucun giratoire. Par contre, effectivement, comme M. Morel, il trouve que l'aménagement de cette route, aménagement existant et probablement aussi pour le futur n'est pas du tout heureux.

M. le Président poursuit la discussion sur ce préavis. Elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 2/2013 est accepté à la large majorité**, il y a 3 non et 8 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 2/2013;
- oui le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la requalification de la RC1a - étape 2;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 737'000.00** de participation (sept cent trente-sept mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 430.5010.117 "RC1a-étape 2 - requalification".
Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 avril 2013

POINT 8 – Préavis no 3/2013. Adoption du plan partiel d'affectation « Les Fontanettes »

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Michele Perlini.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est disponible sur le site ecublens.ch)

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du Préavis 3/2013.

Au vote, **le préavis 3/2013 est accepté à la très large majorité**. Il y a 3 abstentions et aucun avis contraire.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 3/2013;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le plan partiel d'affectation "Les Fontanettes" et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 9 mars au 7 avril 2013;
2. d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet de la parcelle n° 1060;
3. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation "Les Fontanettes".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2013.

POINT 9 – Préavis 4/2013. Plan fixant la limite des constructions, chemin de Chantemerle.

M. Pierre Kaelin, Syndic, nous informe, vu qu'il est impliqué dans ce préavis, qu'il souhaite se retirer de la séance afin que nous puissions délibérer.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Michele Perlini.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est disponible sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Christophe Cartier a quelques interrogations en lisant ce préavis. Il y a des termes qu'il ne comprend pas du tout. En page 1, dans le préambule il est écrit qu' « un projet de construction sur les parcelles 609, 610 et 611 a été déposé en vue d'obtenir un permis de construire. Lors de son examen, il a été constaté que le projet ne pouvait être soumis à l'enquête publique ». M. Cartier s'étonne qu'on arrive à déposer un projet de mise à l'enquête d'un bâtiment, sachant qu'un projet de bâtiment doit faire l'objet d'une étude de la part d'un géomètre pour les implantations et pour les servitudes et autres. Donc, le géomètre établissant son plan de mise à l'enquête, les alignements sont ressortis automatiquement. Il s'étonne donc, que ce dépôt de mise à l'enquête a voulu être fait malgré ces alignements en vigueur. On arrive ce jour avec ce préavis et il a l'impression d'être devant le fait accompli en étant obligé d'abroger ces alignements. La manière dont c'est fait lui déplaît. Il aurait peut-être été plus judicieux de ne même pas causer de mise à l'enquête déposée pour un projet d'un futur bâtiment et cela aurait peut-être passé un peu mieux.

M. Jean-Paul Dudt a une question à poser à M. Lannaz, Municipal en charge de ce dossier. On lit dans le préavis et aussi dans le rapport de la Commission « les plans d'alignement datent de 1967 et ils ont été validés par le Conseil d'Etat en 1969. Il serait intéressant de savoir quand les propriétaires de ces 3 parcelles ont acheté ces 3 parcelles, c'est-à-dire, est-ce que ces 3 parcelles étaient constructibles ou n'étaient-elles pas constructibles au moment de l'achat. Il pense que c'est une question intéressante vu que, par exemple, quelqu'un peut acheter une parcelle non constructible à relativement bas prix et ensuite il fait changer l'affectation pour la rendre constructible. Il attend donc une réponse à cette question. Si les 3 propriétaires ont acheté la parcelle alors qu'elle était constructible il pense qu'il n'y a pas de problème et qu'il n'y a pas à refuser ce préavis. Dans le cas contraire, il ne pourra pas l'accepter.

M. Diider Lannaz, Municipal répond que les parcelles 609, 610 et 611 sont constructibles. Malheureusement, il y a un plan d'alignement qui passe là. Lorsque le dossier a été déposé avec la mention dérogation, ils se sont dits qu'on ne pouvait pas envoyer un dossier au Canton avec la mention de dérogation sur un alignement, de toute façon il serait revenu en retour et on nous aurait tout simplement dit, vous abrogez cet alignement puisqu'il est obsolète et ensuite vous ferez les choses. C'est ce qu'ils ont fait, et là-dessus ils ont profité de modifier le petit chemin qui s'appelle aussi Chantemerle, de le modifier et de l'élargir pour que peut-être, un jour, il y ait une amélioration. Actuellement, c'est uniquement une zone piétonne et peut-être qu'un jour on fera aussi passer des vélos et élargir le gabarit pour que ce soit plus agréable.

M. Georges Chevallaz nous informe que c'est lui qui s'est abstenu dans la Commission ad hoc. En l'occurrence, il pense que ce plan d'alignement date d'une époque où on faisait des circuits lents en voiture qu'on ne fait plus maintenant et en soi que ce soit modifié lui paraît convenable. Par contre il y a 2-3 petites choses qui le dérangent. On voit que les propriétaires actuels qui empiètent légèrement sur la nouvelle zone ont négocié avec la Commune des conventions parce qu'autrement il serait interdit de pouvoir rénover, refaire quoique ce soit. Donc, ils avaient posé des oppositions pour bloquer ce projet, même si à l'heure actuelle ils ne sont pas vraiment en conformité. Il pense qu'ils ont eu bien raison de procéder comme ça, parce que c'est maintenant qu'ils peuvent négocier pour mettre en valeur leur patrimoine et lui ne voit aucune opposition à cela. Ce qui le dérange le plus, c'est que la Commune ne fait pas la même chose. Il ne comprend pas M. Lannaz, qui par rapport à un éventuel élargissement ou quoique ce soit, puisque la commune a maintenant de quoi négocier avec ces propriétaires qui ont envie de construire une amélioration du parcours les concernant et sur lesquels côtoient le chemin actuel communal pour pouvoir améliorer ce parcours légèrement avant qu'une barrière soit mise ou quoique ce soit. Il n'y a pas de négociations qui ont été menées, oui ils en ont discuté, oui ils sont d'accord mais il n'y a rien de signé. Il ne veut pas dire qu'il a encore « la Croisée des Chemins » en travers de la gorge, mais pas loin. Les propriétaires ne s'y sont pas trompés, ils n'ont pas voulu lever leur opposition avant d'avoir une convention, car ils savent très bien qu'après, les promesses peuvent se transformer en miroir aux alouettes. Pour l'instant

on a de quoi demander des choses, de quoi poser clairement les choses par contrat, par convention, par quoique ce soit, parce que autrement après, on ne pourra pas. M. Lannaz parle d'élargir le chemin, alors il faut savoir qu'entre les 2 traits rouges c'est la limite des constructions, mais ça ne veut pas dire que ça nous appartient. Si on regarde ce qui nous appartient, c'est un tout petit trait là au milieu. Donc, il est bien clair que si nous avons envie d'élargir ces chemins, cela ne pourrait se faire que par accord des propriétaires, voire par des expropriations s'ils n'étaient pas d'accord. Pour ceux-là, on n'a pas grand-chose à négocier pour l'instant mais pour les propriétaires de ces 3 parcelles il croit qu'il y a de quoi se positionner en tant que Commune pour l'avenir de toute la collectivité. Il n'imagine pas que pour ces propriétaires-là en l'occurrence, ça devrait nuire à leur projet. Il a l'impression que l'on ne va pas être dans un conflit insoluble mais simplement être dans un petit rapport de force pour que tout le monde y retrouve ses billes et c'est maintenant qu'il faut le poser, ce n'est pas une fois qu'on a voté ce genre de préavis qu'on peut négocier. Il a cru comprendre qu'il y a pas mal de plans d'alignements comme ça où d'autres choses quand on modifie l'affectation d'une parcelle ou les droits d'une parcelle, surtout quand c'est aux bénéficiaires et que la Commune aurait un souhait ou plutôt une volonté plus qu'un souhait, eh bien c'est le moment de l'affirmer car ensuite c'est trop tard. Pour ces raisons, il va s'abstenir, car il n'a pas envie de bloquer tout ça mais ça le dérange un peu. En plus, il a habité longtemps dans le quartier et il dit qu'il manque un endroit où les enfants puissent jouer. Tout le monde lui dit qu'il y a des balançoires partout, c'est vrai, mais un gamin de 11-12 ans préfère jouer au ballon plutôt que d'aller en balançoire. Ces balançoires sont privées. Lorsqu'il habitait à cet endroit, il a vu un nombre de pétitions pour interdire aux gamins du locatif d'à côté de venir jouer devant chez lui. Il aimerait qu'il y ait un endroit un peu commun à tous ces immeubles où on peut tirer un ballon sans tout casser. Le quartier est vraiment très bien pour les petits jusqu'à 8-9 ans, mais ensuite ils se font chasser de partout. Au pire, ils peuvent aller à la Coquerellaz, c'est vrai, mais quand vous avez un gamin de 10 ans vous ne le laissez pas toujours partir jusqu'à la Coquerellaz. Là aussi, la Commune peut profiter, quand il y a des choses qui se dégagent, d'entrevoir des négociations. Là, c'est vrai que ce sont des propriétaires qui sont arrivés avec un plan et il comprend bien que c'est un peu plus délicat, mais si cela avait été, comme l'a suggéré M. Cartier tout à l'heure, que ce soit la Commune qui avait ouvert les yeux avant que les propriétaires viennent taper à la porte pour dire qu'il faut modifier ces plans d'alignements, elle aurait pu faire des propositions. Il trouve que la Commune doit être un peu plus proactive dans ce genre de situation.

M. Didier Lannaz, Municipal répond à M. Chevallaz que la Commune ne sait pas quelle parcelle va se vendre, on ne sait pas à l'avance exactement ce qui se concerte entre propriétaires. Il faut savoir que ces terrains appartenaient peut être à d'autres personnes qui ont revendu, mais la Commune n'est pas au courant, elle est au courant une fois que le fait est accompli.

M. Georges Chevallaz pense qu'il s'est mal exprimé. Dans le préavis, il est noté qu'il y a beaucoup de plans d'alignements qu'il faudra refaire et ils sont issus de cette période-là et ils ne sont peut-être plus d'actualité. Il pense qu'il faut d'être proactif, aller regarder lesquels et voir dans quelles mesures il y a des choses à faire et pouvoir réagir en fonction des choses que la commune aimerait faire. Typiquement, ici on a un chemin qu'on aimerait peut-être élargir, en tous cas il y a un angle qui est plus que droit sur la parcelle 610, là il pense qu'il y a de quoi faire un joli petit arrondi, pas pour passer à 150km/h mais il pense que même avec une poussette c'est une difficulté pour l'instant de passer. Il croit qu'il y a moyen d'imaginer l'élargissement de ce chemin avec les propriétaires et ça se négocie à ce moment-là. Pour lui ça se négocie maintenant.

M. Didier Lannaz, Municipal se dit très étonné. La Commune a choisi cette opportunité pour avoir la possibilité un jour d'élargir ce chemin puisque maintenant il est trop étroit, donc c'est ce qu'ils sont en train de faire.

M. Georges Chevallaz dit que le blocage de la zone à bâtir est clairement défini, mais la partie qui appartient à la Commune, dont elle peut faire l'aménagement en conséquence est de loin

pas dans ce trait rouge. Entre les deux il y a des petites bornes, ce chemin fait 2 millimètres de large sur le plan et cela doit représenter en réalité à peu près 1 mètre. Si la Commune veut l'élargir il va falloir qu'elle négocie avec les propriétaires où qu'elle procède à des expropriations. Il pense que là, il y avait de quoi négocier.

M. Didier Lannaz, Municipal entend bien. Négocier, mais avec tous les propriétaires ou seulement ceux qui veulent déposer leur dossier ? Il y aura, comme dans chaque dossier de construction maintenant, des aménagements extérieurs avec des balançoires, peut-être que ça ne suffit pas, il faut peut y mettre des terrains de foot et peut-être du ping pong.

M. le Président rappelle que c'est lui qui donne la parole et qu'il faut lever la main pour demander la parole. Il ne peut y avoir de dialogue car il y a aussi d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite continuer son intervention. Il pense que M. Chevallaz est en train de passer une étape, c'est la construction. Personnellement, et avec son dicastère de l'Urbanisme, ils ont fait une planification et ça s'arrête là. Ensuite, c'est la construction. Le jour où l'on réalisera ce chemin, à ce moment là on abordera et on aura des entretiens avec les propriétaires. Il dit qu'on ne peut pas anticiper, à la limite il veut bien transmettre cela à son collègue pour qu'il fasse. Cela va peut-être se faire assez vite fait. Mais de toute façon on ne peut pas commencer maintenant à faire les négociations puisque on n'est pas sûr qu'un jour ce chemin s'élargisse. On a des plans, comme c'est marqué de 1935 et de 1936, ils ne sont plus d'actualité mais ils sont toujours en vigueur malgré tout. Puis, ça s'est jamais fait, alors on souhaite bien garder ce petit chemin, ça c'est bien clair, il est uniquement piétons, il est très serré comme cela a été dit. Le service d'Urbanisme a dit, profitons d'élargir, de faire un alignement sur ce domaine public pour qu'un jour on puisse l'élargir. Quand on dit élargir, c'est à 3 mètres, là il fait 6 mètres mais ce sera à 3 mètres afin qu'on puisse croiser piétons-vélos. Si on négocie avec chaque propriétaire ça veut dire qu'on va le faire, mais on ne va pas forcément le faire tout de suite. Il nous dit aussi que cela ne sera plus de son domaine.

M. Georges Chevallaz nous dit que l'on peut très bien le faire par convention, avec ces propriétaires, que le jour où la Commune veut élargir, qu'ils donnent leur accord pour cette possibilité qui existe maintenant. Il pense que pour l'instant, ils ne peuvent rien faire avec leur terrain, nous on leur donne la possibilité de faire les choses à condition qu'ils ne nous bloquent pas le projet futur qu'on envisage. Vraisemblablement, ils seront d'accords car cela ne va pas empiéter d'une manière significative par parcelle. C'est clair que c'est beaucoup plus difficile, une fois qu'on a construit sa barrière, mis sa grille, mis son muret, même si cela ne se fait jamais. Il nous dit que, à tous moments, dans le cadre de sa vie professionnelle il se dit, ici il y a eu un problème, on fait une convention. Pour l'instant ça ne nous dérange pas mais le jour où ça nous dérange on peut entrer en matière et c'est bon. Donc, il pense qu'il y a quand même des possibilités, mais comme pour l'instant il a dit ce qu'il voulait dire même si on n'arrive pas à se mettre d'accord.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite essayer de mettre un terme à cette discussion entre eux. Il dit qu'ils ne sont pas du tout sur la même longueur d'ondes. Le plan d'alignement est justement fait pour que les constructions ne puissent pas rentrer dans les alignements, donc ils ne vont pas construire un mur ou une clôture. S'ils viennent à le faire c'est à leurs risques et périls. Chaque propriétaire de parcelles a reçu une lettre recommandée et a été personnellement informé. Ensuite, il y aura une mise à l'enquête. On ne peut pas en faire plus et il trouve que c'est déjà pas mal. Bien sûr, qu'ils se sont rendus compte de voter ceci ou cela, il y a eu des discussions cela ne s'est pas fait comme ça. Un jour, ils auront peut-être aussi compris que c'est aussi bon pour leurs locataires si on élargi et qu'on puisse passer avec des vélos, des poussettes. Lui aussi il emprunte ce chemin parfois et c'est vrai qu'on ne passerait pas forcément tout seul tard le soir. C'est pour cela qu'ils ont pris cette opportunité pour l'élargir dans le futur et peut-être que ce sera un futur proche.

M. Aitor Ibarrola nous dit qu'indépendamment des valorisations de parcelles et des 2-3 choses qu'on a pu entendre, il aimerait souligner que dans l'ouest lausannois, de manière générale, on manque un peu de logements et là ça donne malgré tout la possibilité de construire quelque

chose qui permet de valoriser, dans une zone dense, et dans ce sens-là il y voit quelque chose de positif. Comme l'a souligné, M. Chevallaz, dans le début de son intervention, ces alignements aujourd'hui sont caduques, ils sont obsolètes et ça semble évident qu'ils n'ont plus lieu d'être. Peut-être, pour aller un petit peu plus dans le sens de M. Chevallaz on voit que la Commune a mis un alignement qui permettra à terme de peut-être élargir ce chemin. S'il a bien compris, il y a déjà un projet de construction qui a été posé sur plusieurs des parcelles qui touchent ce chemin. Il y aura donc un chantier etc. et ce qu'il aimerait dire c'est que les points les plus problématiques du chemin, c'est-à-dire les 3 angles droits sont aujourd'hui compliqués à aborder avec les poussettes et les éventuels vélos et ils se trouvent justement sur ces 3 parcelles. Alors, on pourrait entendre, de la part de notre Municipal, l'engagement d'étudier la possibilité dans le cadre de ce chantier-là, de réaménager un petit peu ces angles afin qu'ils soient plus confortables à aborder. Il verrait comme solution facile à mettre en œuvre, simplement d'inscrire des servitudes sur la largeur des limites de constructions de façon que nous ayons la possibilité de passer et qu'à terme les choses soient d'emblée réglées.

M. Didier Lannaz, Municipal dit que bien sûr au niveau du dépôt du dossier, donc ce dossier a été mis à l'enquête en même temps, il faut le savoir, et bien sûr il y aura des servitudes, des droits de passage, tout cela va être étudié. Pour le moment c'est brut.

M. Christophe Cartier pense qu'il y a quelques petites confusions. Si on prend un plan fixant la limite des constructions, le trait rouge qui longe ce chemin, ce n'est pas pour la construction de chemin, il fixe simplement la limite possible d'un bâtiment futur. Donc, ça voudrait dire que tout le long de ce chemin, si on prend la parcelle 1924, l'immeuble viendrait à être détruit il pourrait être construit carrément parallèlement au chemin sur cette limite des constructions. Il s'étonne d'ailleurs, de la limite des constructions mais malheureusement il n'a pas le règlement avec lui, en prenant sur le plan général d'affectation dans un préavis précédent, cette zone est en zone d'habitation à moyenne densité. La question qu'il pose est simple. A quelle distance les constructions peuvent-elles être construites par rapport aux limites du domaine public puisque nous parlons d'un chemin qui fait partie du domaine public. La possibilité ensuite d'élargir ce chemin ou pas jusqu'aux limites c'est une chose. Il rappelle que les traits rouges sont des limites de construction pour les propriétaires privés et non pas pour la Commune. Donc, ça nous restreint même encore plus parce que tout le long de ce chemin, si les habitations viennent à être démolies, ce chemin ne pourrait longer que des façades de bâtiments.

M. Didier Lannaz, Municipal dit que c'est vrai, c'est la limite des constructions et si elles venaient à être démolies il faudrait les reconstruire là. Mais par contre du moment qu'il y a un plan fixant la limite des constructions il n'y a plus de distance aux limites.

M. Christophe Cartier dit qu'en entendant notre Municipal il n'y a plus de distance aux limites en votant un plan d'alignement aux constructions. Donc, s'il ne se trompe pas, la distance aux limites dans une zone comme celle-ci doit être de 6 mètres à la limite. L'alignement proposé est de moins de 6 mètres. Ainsi, il nous propose de refuser ce préavis.

M. Jean-Paul Dudt demande afin que chacun puisse voter librement et en son âme et conscience, il serait sage de faire un vote au bulletin secret comme cela est prévu à l'article 96 de notre règlement. Aussi, il propose un vote à bulletin secret.

M. le Président rappelle que cette proposition doit être acceptée par 1/5^{ème} des membres du Conseil.

Au vote à main levée, cette demande est appuyée par 25 Conseillers.

M. le Président poursuit la discussion sur ce préavis.

M. le Président demande à notre Huissier, de bien vouloir procéder à la distribution des bulletins pour le vote.

Mme Catherine Gauchoux aimerait revenir sur la position de M. Cartier car ce n'est pas très clair ce qu'il dit sur la fin de son intervention concernant les limites de constructions. Elle souhaiterait une explication.

M. Didier Lannaz, Municipal dit qu'il a déjà répondu, une fois qu'il y a un plan fixant les limites de construction, il n'y a plus, après, d'autres distances aux limites.

Mme Catherine Gauchoux dit que si elle a bien compris on peut construire jusqu'à la limite du trait rouge.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite rajouter qu'ils n'auraient aucun intérêt à faire ça. On pourrait s'imaginer qu'ils se poussent contre la limite des constructions et alors il resterait beaucoup au bout de la parcelle et on pourrait remettre un immeuble. De toute façon, il y a le CUS et le COS qui entrent en matière et cela n'aurait pas sa raison d'être et il ne voit pas pourquoi ils démonteraient un bâtiment. A la base, les plans d'alignement sont faits pour ça, c'est pour qu'il y ait déjà un front de rue pour un certain moment mais c'est aussi au cas où, pour que les immeubles ne viennent pas trop près et c'est vrai qu'à l'époque, comme c'est marqué dans le préavis, on voyait large les routes. Ici, ce chemin de Chantemerle devait faire le tour à la Cocarde et il s'est arrêté là, il n'arrive à nulle part, il est obsolète.

M. le Président déclare que la discussion est close.

Il rappelle qu'il faut répondre par oui si l'on accepte ce préavis et par non si on le refuse. Bien sûr on peut aussi s'abstenir.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis

M. le Président demande à notre Huissier de récolter les bulletins de vote.

Il est 21h32 et pour procéder au dépouillement, **M. le Président** propose une interruption de séance de 5 minutes.

Il est 21h40 et **M. le Président** reprend le cours de la séance.

M. le Président nous donne le résultat du vote.

Bulletins délivrés 61 – bulletins rentrés 61.

Oui 26, Non 29, Blancs 4, Abstentions 2.

En conséquence, **le préavis no 4/2013 est refusé.**

M. le Président demande à notre Huissier d'aller chercher M. Kaelin pour la suite du Conseil.

POINT 10 – Préavis no 5/2013 – Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Stéphane Schlatter**.

(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est disponible sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, elle est close. **M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 5/2013 est accepté** à la très large majorité, il y a 1 abstention.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 5/2013;
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter les Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'octroi d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2013.

POINT 11 – Préavis no 6/2013 – Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2013.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **Mme Christiane Roy Blanchoud**.
(ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part il est disponible sur le site ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Frédéric Hubleur a quelques points sur lesquels il aimerait revenir. Mais auparavant il aimerait remercier la Municipalité pour l'achat des verres réutilisables pour les manifestations durables, il pense que c'est un excellent point.

La première question concerne l'aspect informatique et plus particulièrement sur l'uniformisation des WI-FI et développement de ceux-ci. Pourquoi dépenser autant dans le sens d'une uniformisation, est-ce que il n'aurait pas mieux valu passer directement à un bon concept dès le départ plutôt que d'uniformiser après. Et toujours dans la partie informatique, développement d'un portail internet pour l'enregistrement en ligne des étudiants suite à la réalisation de 517 logements supplémentaires au quartier EPFL nord. Sauf erreur, ce ne sont pas des logements communaux dont la gestion nous revient, alors la question pourquoi est-ce que le développement de ce portail est financé par la Commune ?

M. Michel Farine, Municipal répond au sujet de la 1^{ère} question concernant l'uniformisation du WI-FI. On a installé dans les salles du Conseil communal, c'est-à-dire, ici dans la grande salle et quelques salles de conférences, on a installé du WI-FI « professionnel ». Aujourd'hui, dans cette salle on peut contenir 2 x 200 connexions simultanées ce que l'on ne peut pas faire avec des petites boîtes traditionnelles. Donc, cela a été fait. Maintenant le bâtiment du CSCE a été équipé lors de sa construction, on a le WI-FI public et privé installé dans le bâtiment et sur la place François Silvant. Concernant le bâtiment des Esserts, il n'y avait rien, pour le bâtiment de Mon-Repos il n'y a rien et pour le bâtiment du Motty il n'y a rien pour les étages supérieurs. Ils sont donc en train de mettre en place les antennes WI-FI pour que tous les bâtiments communaux et que tout un chacun, en tant qu'employé communal, on puisse passer d'un endroit à un autre et se crocher sur le WI-FI sans avoir besoin de rentrer son identification et son mot de passe. Dans ce projet il y a du matériel supplémentaire et un projet de réaligement de tous les noms des employés et des mots de passe pour avoir un pseudo roaming entre les différents bâtiments.

M. Frédéric Hubleur poursuit avec la question suivante. On est dans des lieux publics, entre autre dans la grande salle où se déroulent des manifestations pour tout public, les bâtiments de la Commune des gens qui attendent, pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas aussi un réseau public partout.

M. Michel Farine, Municipal répond que de la même manière que c'est fait ici et au CSCE il y a 2 réseaux bien séparés et totalement isolés, le réseau public et le réseau professionnel qui concerne uniquement les employés communaux.

Concernant la 2^{ème} question pour le portail en ligne concernant l'enregistrement en ligne des étudiants. Effectivement, les étudiants ne concernent pas la Commune d'Ecublens à l'exception de l'enregistrement au contrôle des habitants. Un nouvel étudiant arrivant sur la Commune doit s'inscrire au contrôle des habitants. Vous avez vu qu'il y a 517 logements dont on peut dire qu'environ 400 étudiants vont devoir déposer leur papier et qui vont arriver entre le mois de septembre et octobre au contrôle des habitants. Ce qui veut dire que, si on calcule le traitement d'un dossier d'un étudiant entre 15 et 20 minutes, il y aura une queue d'étudiants qui vont être sur la route et on ne va pas pouvoir gérer ça. On a donc préféré acheter un logiciel pour que les étudiants puissent eux-mêmes préparer leur dossier avant de passer au bureau du Contrôle des habitants pour avoir la finalité de leur dossier. Donc, c'est pour pouvoir se faciliter la tâche, autrement il aurait fallu, peut-être, ajouter un guichet, engager du personnel temporaire pour 2-3 mois ce qui veut dire que c'est très difficile d'engager du personnel qualifié pour le contrôle des habitants pour quelques mois.

M. Frédéric Hubleur revient sur une question concernant l'APEMS qui se développe en UAPE au CSC. On voit qu'il y a des frais d'aménagement pour la nouvelle tranche d'âge qui sera prise en compte + le transport provenant de la Coquerellaz. Les coûts de cet aménagement du personnel supplémentaire, les coûts de transport aussi avec les risques, car on sait que

transporter des enfants comporte toujours des risques, valent-ils vraiment la peine puisqu'il y avait eu une proposition qui avait été faite par une organisation externe de mettre en place une UAPE directement à la Coquerellaz qui aurait aussi engendré des frais. Il aimerait savoir si il n'aurait pas été préférable de mettre l'UAPE à la Coquerellaz.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous dit qu'il faut savoir que l'UAPE située au CSC pour cette première année a été assez peu fréquentée. Que la problématique la plus importante venait des petits enfants qui sont à la Coquerellaz, c'est là qu'il y a beaucoup de demandes d'accueil parascolaire, or notre parascolaire est dans la plaine. Le fait que ce parascolaire n'ait pas été rempli nous a fait dire qu'on n'allait pas ouvrir un deuxième parascolaire alors que nous en avons un qui n'est pas rempli. Effectivement, il y a une offre d'une des garderies qui pourrait gérer un accueil parascolaire sur le site de la Coquerellaz mais il n'y a aucun espace possible pour créer cet accueil à la Coquerellaz, les classes sont pleines. Donc, ils ont décidé d'accepter ces enfants de la Coquerellaz à l'APEMs de la plaine du Croset et maintenant nous avons à la rentrée un accueil qui sera plein mais il faut implémenter un transport. Entre ouvrir un deuxième accueil non plein et remplir un accueil qui maintenant est bien là et rajouter des frais de transports, elle pense que dans une phase intermédiaire c'était en tous les cas la meilleure chose à faire.

M. Christophe Cartier à une question à la page 5/7 compte 511.3112 comparé au compte 521.3112. Les 2 concernent des achats de matériel scolaire, ce ne sont pas les mêmes mais pour les deux il est noté mise aux normes des micros de l'Espace Nicollier. Ils sont donc sur ces 2 comptes. Est-ce qu'il ne s'agit pas des mêmes micros ?

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que ce sont les micros pour l'Espace Nicollier mais en général tout ce qui est commun au primaire et au secondaire est réparti à parts égales dans ces comptes 511 pour le primaire et au 521 pour les classes secondaires. Le coût des micros c'est l'addition de ces 2 chiffres.

M. Georges Chevallaz aimerait des explications au sujet du compte 180. 3517.01 sur la page 2/7, ligne TL. Il remarque nous avons frs. 322'600.- de plus pour les lignes TL que prévues au budget, heureusement qu'il y a une ristourne au décompte final 2012. Est-ce que nous pouvons connaître le détail de ce compte et le pourquoi de cette augmentation. Est-ce les fréquences supplémentaires de la ligne 32 ? Il trouve que c'est tout de même une augmentation bien conséquente puisque ça représente plus du 10% du budget total annuel. Quelle est l'explication ?

M. Didier Lannaz, Municipal nous dit qu'avec les TL, ce n'est pas nous qui faisons les budgets, ce sont eux. Nous recevons des acomptes avec les budgets et il avait été prévu frs. 2'100'000.- et voilà qu'ensuite on reçoit frs. 385'000 de plus sans raison particulière et que dans le décompte final 2012 ils nous ristournent frs. 137'413.- ce qui fait qu'il reste encore frs. 185'200.-. Il y a eu une année précédente, où il y avait frs. 700'000.- de différence et ça ce n'est pas acceptable. Frs. 300'000.- c'est déjà pas trop acceptable. Il est très dur avec les TL d'avoir quelque chose de très précis et pas seulement dans les budgets.

M. Georges Chevallaz entend bien, il nous dit que ce n'est pas une critique pour l'augmentation mais c'est de la comprendre et il espère qu'elle est tout de même un peu argumentée et qu'elle est justifiée. Il comprend bien que M. Lannaz n'ait pas l'explication maintenant mais peut être que la Commission des finances s'est posé cette question.

Mme Christiane Roy Blanchoud nous dit que si ses souvenirs sont bons, lors des discussions on leur a dit que le budget des TL prévoyait de faire arrêter le 33 à la route du Bois mais en définitive il a continué son tournus habituel, donc c'est ça aussi qui fait la différence. Elle ne sait pas si ça fait toute la différence mais en tous cas c'est une partie de l'explication.

M. Didier Lannaz, Municipal dit que ça n'a rien à voir. Le 33, c'est vrai devait passer tout droit devant le Pontet et finalement la Municipalité a décidé de continuer à desservir le chemin du Stand et le Croset en faisant la boucle derrière le Centre commercial. Ça n'a rien à voir, c'est purement un problème de timing puisque le budget 2013 on le reçoit des TL en mars 2013. Alors que nous nous faisons nos budgets en septembre-octobre 2012 pour 2013. C'est là qu'il y a parfois des gros problèmes de différences. Il a regardé un historique et il s'est aperçu que

c'est très dur de faire un budget et en tous cas il aimerait bien, dans l'avenir, et il a regardé ça avec M. Cyril Besson que l'on soit beaucoup plus précis et pour ça il faut aller régulièrement toquer chez les TL et essayer d'obtenir des chiffres. Ils nous répondent ne vous inquiétez pas, vous allez les recevoir au mois de mars et c'est un peu tard pour faire le budget 2013. Ceci dit, il n'est pas dit que ces frs. 322'600.- soient définitifs, il y aura peut-être une ristourne en 2013 qui sera sur 2014, c'est pas facile à gérer puisque ce n'est pas nous qui gérons directement.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 6/2013.

Au vote, **le préavis 6/2013 est accepté à la large majorité**. Il y a un avis contraire et deux abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 6/2013;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2013 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 391'200.-- (trois cent nonante et un mille deux cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 90'000.-- (nonante mille francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.
- Le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

Que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2013 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2013	Fr.	-.--
Charges complémentaires	Fr.	391'200.--
Revenus complémentaires	Fr.	<u>90'000.--</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2013	Fr.	<u>301'200.--</u>

POINT 12 – Divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michele Mossi nous dit qu'en raison de la prochaine séance dédiée aux comptes, il ne veut pas ce soir déposer une motion. Il le fera la prochaine fois. C'est une motion qu'il aimerait déposer concernant le statut de la Commission de l'urbanisme. Il estime que peut-être le vote de tout à l'heure aurait été différent si le sujet avait été traité par la Commission permanente de l'Urbanisme qui est consacrée entièrement aux problèmes de l'urbanisme auxquels nous devons faire face aujourd'hui et à l'avenir et il estime que la Commission telle qu'elle est définie aujourd'hui n'est pratiquement pas sollicitée et elle n'intervient pas sur les sujets qui sont traités de façon périodique dans nos préavis. Il aimerait que cette Commission devienne plutôt une Commission permanente du Conseil communal et qui puisse aussi avoir l'historique des éléments qui sont traités au fur et à mesure et il déposera une motion dans ce sens la prochaine fois. En deuxième divers, il aimerait parler de quelque chose qui pèse entre 6 et 11kg, il s'agit du sac à dos de sa fille ou de son fils lorsqu'ils se rendent à l'école chaque jour, il a pesé les sacs. Pourquoi cela, parce qu'ils doivent prendre avec eux l'ensemble des livres et

des cahiers pour le travail de la journée. Il s'avère qu'à l'école d'Ecublens et notamment dans les divers collèges il n'y a pas de casiers pour les enfants. Ça fait des années qu'on entend parler de casiers dans lequel chaque enfant puisse laisser ses livres et ne pas les rentrer à la maison chaque soir. Il aimerait savoir où on en est et si ce projet de casiers ne se concrétise, il sera et il espère avec notre aide, contraint de déposer une interpellation à la Municipalité pour que nos enfants puissent avoir un peu moins mal au dos même si c'est salubre de faire un peu de sport. Il remercie la Municipalité de répondre.

M. le Président poursuit la discussion.

M. Alfred Thomas souhaite remercier la Municipalité pour avoir mis en place le parc à trottinettes au collège du Pontet et il est utilisé régulièrement.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président souhaite que les rapporteurs des Commissions permanentes qui ont siégé cette année déposent leur rapport, rapport qui ne sera pas lu, mais qui sera mis sur le site. Il doit être déposé pour le prochain Conseil.

POINT 13 – Communications municipales.

M. le Président ouvre la discussion sur ces communications point par point.

Pour les points 1 à 9 la discussion n'est pas demandée. Au point 10, **M. Pierre Zwahlen** aimerait remercier la Municipalité d'avoir pu mettre ces Communications municipales désormais sur le site dans des délais raisonnables, ce qui permet de les examiner aussi dans le cadre des discussions préparatoires des différents groupes et il pense que c'est un avantage. Il s'est demandé quel était le caractère aussi réservé, voire confidentiel de ces Communications qui ne permettrait pas de les rendre publiques. Pourquoi, ces Communications municipales sont sur le site réservé aux Conseillers communaux. Il lui semble qu'elles présentent un intérêt pour les citoyennes et les citoyens d'Ecublens aussi et il aimerait recommander à la Municipalité d'examiner s'il serait possible de le faire apparaître sur la partie publique du site ecublens.ch. Au point 11, **M. Frédéric Hubleur** aimerait remercier la Municipalité et les différents services associés pour les réponses données. Il maintient malgré tout l'annonce d'un postulat à venir sur le sujet et il intégrera le contenu de ces réponses lors de la rédaction et bien sûr il prendra tout cela en compte. **M. le Président** poursuit avec le point 12. **M. Georges Chevallaz** aimerait féliciter et remercier notre Municipalité pour le soutien qu'elle offre au BIO+OL et aussi remercier le Conseil qui, dans les crédits complémentaires, a alloué frs. 4000,- supplémentaires suite au frais consécutifs au déménagement de l'Association Mobicel. Quand on voit le chômage des jeunes dans les pays avoisinants, il croit qu'avant de faire des plans comme ils essaient d'en faire en France et aussi en Allemagne, il faut s'y mettre tout de suite et tout le monde a compris que c'est important et il tient à nous en remercier beaucoup. **M. le Président** poursuit avec le point 13, le point 14. La parole n'est plus demandée, elle est close.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** clôt la séance en nous rappelant qu'avant de quitter la salle il y a une enveloppe avec les documents pour le prochain Conseil pour chaque Conseiller.

M. le Président nous remercie de notre participation et il nous souhaite une très bonne fin de soirée. Il est 22 h 20.

Ecublens, le 18 juin 2013

Le Président

Le Secrétaire

Germain Schaffner

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées (3)